



Année 2026-2027

Tarifs périscolaire & cantine

Le choix des jours de cantine et des horaires de sortie à partir de 16h30 s'entendent pour l'année scolaire entière.

L'inscription est à enregistrer par vous-même (à partir du 18 août) sur Ecole Directe pour le 3 septembre. Les changements sont acceptés jusqu'au 20 septembre, par mail à adekerros@sg-asnieres.com.

Vous retrouverez la convention financière dans le contrat de scolarisation, à signer dans votre espace Ecole Directe.

Pour rappel, trois horaires de sorties, à noter au dos du carnet de liaison :

- **Sortie après les cours** : de 16h20 à 16h30 et deux lieux
- **Sortie à 17h00 après le temps du goûter** de 16h20 à 17h00 (facturation au forfait à l'année) au 3 rue de Verdun.
- **Sortie à 18h00 après l'étude ou les ateliers périscolaires** au 3 rue de Verdun :
 - études surveillées (facturation de 16h30 à 18h00)
 - ateliers périscolaires et études Alpha (facturation de 16h30 à 17h00)

Les tarifs du périscolaire : au forfait pour l'année

Si votre enfant est inscrit à une activité périscolaire, dont l'étude Alpha, il restera à la garderie de 16h30 à 17h00 (facturation au forfait).

Pour les enfants restant à 16h30, le goûter est à fournir par les parents.

Inscription à l'année Garderie / Etude	1 jour de présence / semaine	2 jours de présence / semaine	3 jours de présence / semaine	4 jours de présence / semaine	Présence occasionnelle (Coupon bleu à compléter)
Garderie de 16h30 à 17h00	66€	132€	198€	264€	5€
Garderie + étude* surveillée de 16h30 à 18h00	220€	440€	660€	880€	16€

*ou garderie pour les enfants de Maternelle MS GS (pas d'étude)

Tout changement durable pour le trimestre suivant doit faire l'objet d'une demande par mail (vacances de Noël et vacances de Pâques) à adekerros@sg-asnieres.com et par un mot dans le carnet de liaison pour information à l'enseignante.

Les tarifs de la cantine :

Les tarifs sont consultables sur la convention financière à compter du 4 juillet. En début d'année scolaire une communication relative à tous les éléments de facturation vous sera adressée par Ecole Directe.

En cas de PAI alimentaire sur prescription médicale : merci d'en informer la direction et l'infirmière : infirmerie@sg-asnieres.com (cf convention financière & document sur le site à compléter).

Toute présence ou absence occasionnelle au self doit impérativement être informée via un coupon orange du carnet de liaison (pour l'élémentaire) ou un mot dans le cahier de liaison (pour les Maternelle) le jour même.

